

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 11

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

habitation

Notre couverture

Un charmant ensemble disparu à Lausanne en 1950: les maisons Guisan et de Crousaz à la rue Etraz. (Photo de Jongh.)

Edition	Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne
Comité de patronage	LAUSANNE Fr. Gilliard, architecte F. Hermenjat, secrétaire général du Cartel HSM E. Virieux, architecte GENÈVE Dr A. Montandon E. Martin, architecte NEUCHÂTEL F. Decker, architecte FRIBOURG R. Aeby, architecte
Rédaction	Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA, place de la Riponne 10, 1005 Lausanne, tél. (021) 21 68 40
Comité de rédaction	Président : A. Maret Membres : MM. G. Borel, A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga, M. Weiss
Administration et publicité	Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne Chèques postaux 10 - 66 22 Tél. (021) 22 60 43
Diffusion	La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de la FAS Sections romande et genevoise des architectes suisses, de SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève, de SDT Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud
Abonnements	Suisse : Fr. 14.40 par an. Etranger : Fr. 18.—. Prix du présent numéro : Fr. 1.50. Chèques postaux 10 - 66 22

L'action «Un toit pour chacun» va-t-elle échouer?

Le Comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), réuni à Neuchâtel sous la présidence de M. A. Maurer, municipal à Zurich, a examiné la situation quant à la construction de logements. En son temps, les coopératives de construction d'utilité publique groupées à l'USAL ont salué avec soulagement l'action fédérale «Un toit pour chacun». Confiantes, elles ont attendu la réalisation des promesses des autorités fédérales compétentes ainsi que l'application de la nouvelle loi fédérale relative à l'encouragement de la construction de logements. Actuellement, on s'affaire dans le domaine de la recherche, dans les exposés d'experts et les séances de commissions afin de trouver une conception suisse à la construction de logements; cette activité pourra être utile à longue vue, mais elle ne saurait satisfaire les exigences actuelles. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est mettre à profit les bonnes dispositions des communes et des autorités cantonales en face de la réalisation de logements non seulement dans de petites opérations, mais aussi dans des projets d'envergure. Or, un bon nombre de projets de construction de logements coopératifs prêts à l'exécution ne peuvent être réalisés. Le financement du solde, mais souvent même la mise à disposition d'hypothèques en premier et second rang à taux d'intérêts tant soit peu favorables, sont rendus plus difficiles, voire même souvent impossibles. Ainsi, la question du financement devient la condition sine qua non de l'action «Un toit pour chacun».

Les autorités fédérales, mais aussi de la Banque Nationale, sont priées instamment de prendre les mesures adéquates afin d'assurer le financement à grande échelle de la construction des logements bon marché et prêts à l'exécution.

Sommaire:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage	21
Défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques	27
La sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites	33
Le Conseil de l'Europe et la sauvegarde des sites, ensembles et monuments historiques ou artistiques	38
Protection de la nature au Grand-Duché de Luxembourg	39
Journée pour «L'industrialisation de la construction de logements»	40
Un coup de frein sensible à la hausse des loyers	40
Pénurie et cherté du logement	41
Notre page féminine: Accessoires ménagers pour la maîtresse de maison et l'amateur	42
L'influence des médicaments sur le conducteur d'automobile	43
Aucun problème d'arrosage pour l'ami des fleurs grâce à l'irrigation automatique	45
La loi française d'orientation de la politique urbaine et foncière	47
Points de vue français: Orientation foncière et urbaine	49
Servir les intérêts de l'économie privée	50
La fuite devant les responsabilités?	51
L'action sociale de la Communauté européenne du charbon et de l'acier	52
Association suisse pour le plan d'aménagement national: Rapport présenté à l'assemblée générale de 1966	55
Union internationale des architectes: Liste des principales revues d'architecture dans le monde	60
Liste des écoles d'architecture	64